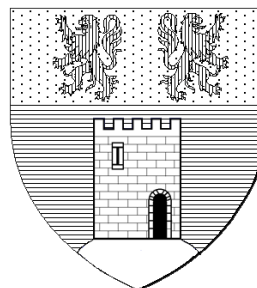


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

Président : **M. MAGNUS Philippe, Maire**

Secrétaire(s) de séance : **Mme SAINI**

Présents : **Mmes TRÉMORI Marie-Line, CAPRON Christine, AGUILLON Sylvie, TRUCHET Céline et SAINI Julie, MM MAGNUS Philippe, AMIC Philippe, JEAN Patrice, SEGUIN Jean-Jacques, AMIC Corentin et MARTIN Lucas.**

Absents : ...

Le Maire ouvre la séance à 18H00 en indiquant qu'il s'agit de la première réunion de travail du nouveau Conseil. L'ordre du jour est essentiellement consacré au vote du budget. La date a été fixée pour tenir compte du délai de convocation obligatoire de 12 jours pour le vote du budget. Les documents ont été transmis par mail. Julie SAINI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2026

En l'absence de demande de modification, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- INFORMATIONS DIVERSES

Le tableau des responsabilités travaillé collectivement et qui fixe les délégations de chacun des membres du conseil est adopté et sera mis en ligne.

Établi le : 25/05/2026

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Décision est prise de publier les avis de décès de la commune sur PanneauPocket si la famille en fait la demande.

La nouvelle « clé chambersign » qui permet la télétransmission des délibérations et indirectement les paiements sera récupérée auprès de Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes.

La demande de carte d'accès à la déchetterie pour la commune a été finalisée.

Les loyers des bâtiments communaux seront révisés en fonction des indices légaux.

La Communauté de communes a élu le 7 avril 2026 son président, Jean-Pierre TEMPLIER nouveau Maire de Sisteron et son 1^{er} Vice-président, Lionel TARDY, Maire de Rosans. L'élection des autres vice-présidents se déroulera le 5 mai. La conseillère communautaire suppléante sera obligatoirement Marie-Line TREMORI selon les indications données par la Préfecture.

Alain FRACHINOUS, Maire de Séderon, sera le représentant des maires du canton à l'Association des Maires de la Drôme.

Les travaux de finalisation de l'aire de jeux ont été réalisés mais l'installation des barrières est à revoir.

Des actes d'incivilités constatés ont nécessité un message sur PanneauPocket et un signalement à la Gendarmerie. Une haie pour délimiter le parking de l'aire de jeu sera plantée prochainement.

Lecture est donnée du courrier de Roland SARLIN suite à la notification officielle du rapport de l'expert judiciaire. Roland SARLIN indique que les démarches sont en cours et que des entreprises spécialisées se sont rendues sur place pour évaluer les travaux, ce qui occasionne des délais. Le Conseil estime que la mise en sécurité des ouvertures des étages et la vérification de la génoise est impérative, urgente et doit être réalisée dans les 2 mois.

Lucas MARTIN, conseiller délégué aux assurances, prêts et contrats a pris contact avec GROUPAMA pour un réexamen des contrats d'assurance.

Dimanche 10 mai se tiendra la deuxième rencontre INVERVILL'AGE dans la vallée de la Méouge. Elle portera sur le thème du rire et du mouvement et se déroulera au stade de Football de de Barret sur Méouge.

L'appel à concurrence pour la réhabilitation du Café PAU a été déposé par la procédure dématérialisée (coût 1 200 € pour la cotisation à la plateforme AWS et la publication dans le Dauphiné). Le délai de dépôt des candidatures est fixé au 4 mai. Des demandes de visite ont été transmises par plusieurs entreprises qui souhaitent candidater.

Le Maire participera le 5 juin à la commission départementale pour l'attribution de la 2^{ème} tranche.

La subvention pour le réaménagement de l'Agence Postale et du secrétariat de mairie a été calculée par le Département à 4 361 € en attente du vote. A l'heure actuelle le montant des dossiers déposés est inférieur à l'enveloppe.

L'armistice du 8 mai sera commémoré avec Ballons après accord de Fabien JOLIVET, nouveau maire.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

La commémoration du sacrifice du Maquis d'Izon aura lieu le 14 mai suivie à Lachau d'une manifestation et d'une exposition coorganisée par Mémoire de la Résistance et le Luminaire.

Les 23 et 24 mai le Comité des Fêtes organise une fête médiévale.

Le 7 juin est prévue la traditionnelle manifestation sportive de la vallée au terrain de foot.

La réparation de la descente d'eau de l'ancienne Ecole a été effectuée par Jean-Jacques SEGUIN.

Concernant la remise en état du chemin de Riouffret gravement endommagé par les travaux d'ENEDIS, le correspondant de la commune a été contacté. Des photos de l'état des lieux lu seront transmises.

L'élagage a été effectué.

3- VALIDATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

La préparation du budget 2026 a été travaillée avec Céline et Sophie.

Le projet a été finalisé le 3 avril avec Sabine VERWAERDE, Conseillère auprès des décideurs publics.

Le résultat du lotissement a été intégré dans le budget principal.

A compter du 1er janvier 2026, le compte administratif est remplacé obligatoirement par le Compte Financier Unique.

Ce document est produit conjointement par l'ordonnateur et le comptable et se substitue au compte de gestion établi par la Trésorerie et au compte administratif arrêté par la Commune. Sa production est totalement dématérialisée.

La présentation est effectuée par Céline TRUCHET, Conseillère Municipale déléguée aux finances.

Le résultat de clôture 2025 s'établit à :

- en Fonctionnement : 205.001,72 €

- en Investissement : - 63.829,98 €

Soit un résultat d'exercice de 141.171,74 €

(délibération n°2026-21)

4- AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil décide à l'unanimité de reporter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 d'un montant de 205.001,72 € au budget primitif 2026 pour :

63.829,98 € en investissement

141.171,74 € en fonctionnement

(délibération n°2026-22)

5- VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le principe d'augmentation de 1 % par an des taux est reconduit. Le produit attendu de l'ordre de 900 € est à rapprocher de la baisse de la Dotation Globale de

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Fonctionnement de l'État qui est pour Lachau de 2 500 €. Cette solution évite de grosses augmentations en cours de mandat.

Les taxes 2026 seront donc :

Taxe d'habitation des résidences secondaires : 7,14%

Taxe foncière bâti : 23,84%

Taxe foncière non bâti : 55,8%

(délibération n°2026-25)

6- TARIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La position des services de l'État favorable au transfert de l'eau et de l'assainissement à l'intercommunalité conduit à prendre des mesures de prévention.

La facturation de l'eau comporte deux parties, le prix de l'eau proprement dite et le reversement des redevances à l'Agence de l'Eau.

Décision est prise à l'unanimité d'adapter annuellement le tarif de l'eau en fonction de l'évolution des redevances reversées à l'Agence de l'Eau et d'indexer le prix de l'eau sur l'inflation.

7- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Au préalable et pour les nouveau conseillers, Céline rappelle les grands principes budgétaires :

- le budget doit être présenté en équilibre : l'excédent est placé de fait dans certains comptes,
- le budget est une prévision : il est possible d'ajuster les lignes en cours d'année par une Décision Modificative si le montant est faible ou un Budget Supplémentaire si les sommes sont importantes,
- les prévisions doivent être certaines : en recettes ne peuvent figurer dans le budget que les montants des subventions qui ont été notifiées,
- les prévisions en fonctionnement sont calculées sur le réalisé de l'exercice écoulé et adaptées en fonction des éléments probables,
- les dépenses sont majorées et les recettes minorées pour éviter les surprises en fin d'exercice

Suite à la présentation détaillée, le budget primitif est voté à l'unanimité :

- en Fonctionnement : 426 172 €

- en Investissement : 625 327,98 €

(délibération n°2026-24)

8- PRINCIPE DE FONGIBILITE DE 7,5 %

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe de la fongibilité de crédits qui permet à l'occasion du vote du budget, d'autoriser des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(délibération n°2026-24)

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

9- VOIRIE

La commission s'est mise en place. La parole est donnée à Patrice JEAN pour un point. Il indique que la commission a procédé à plusieurs visites sur différents chemins. Les problèmes ont été constatés et listés. Des entreprises seront consultées pour des devis de remises en état urgentes.

Des premières priorités sont définies : chemin de Notre Dame de Calma (1), chemins du Chateau (2).

Les deux demandes remises par Noël BELLUE seront instruites par la commission avant passage devant le Conseil Municipal.

10- ASSAINISSEMENT

La station a fait l'objet d'une visité détaillée. Un compte-rendu a été réalisé et transmis à tous les conseillers par Jean-Jacques, Conseiller Municipal délégué à l'Assainissement. Contact sera pris avec les entreprises (Ventoux Assainissement, MICHELIER) pour résoudre les problèmes constatés.

11- QUESTIONS DIVERSES

Une subvention de 84 € sera attribuée à l'EMALA (12 €/enfant x 7). (délibération n°2026-27)

Evacuation des eaux pluviales quartier du Gravas : le demande de Jean-Claude BONAUDO est retenue.

Hangar : Corentin AMIC, Conseiller délégué aux bâtiments communaux prendra contact avec Monsieur GIBOIN de l'entreprise Technique Solaire pour relancer le dossier suite aux indications données par la DDT.

Toitures (église, Calma, Lavoir) : les entreprises seront consultées.

La prochaine réunion est fixée au 25 mai 2026 à 18 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 20 H 30.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet